

Discours de Nadine MORANO

Secrétaire d'Etat en charge de la famille

**« La garde d'enfants :  
pour une meilleure conciliation entre la vie familiale et vie professionnelle »**

PFUE, Réunion informelle des Ministres en charge de la Famille

IMA, Jeudi 18 septembre 2008 à 9h30

(Seul le prononcé fait foi)

Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Merci à toutes et à tous d'être venus nombreux pour participer à cette réunion consacrée aux enjeux de la garde d'enfants.

La politique de la famille ne relève pas, au sens strict, de la compétence de l'Europe et pourtant nous avons souhaité nous mobiliser . Car la politique familiale est perçue comme un enjeu primordial.

Tous autour de la table, nous partageons l'idée que les familles sont au cœur de la société, qu'elles en sont le socle. Nous devons donc déployer, en essayant de coopérer le plus possible ; tous nos efforts pour leur développement harmonieux et leur épanouissement.

C'est la vision du Président de la République qui a souhaité que nous puissions nous rencontrer sur ce sujet à l'occasion de la Présidence française de l'union européenne.

Quel est l'objectif majeur que nous souhaitons assigner à la politique de la famille ?  
Celui de contribuer à la vivacité démographique et, partant, économique et sociale.

Selon les projections compilées par l'institut de statistiques européen pour les 27 pays de l'UE.

- la population de l'Union devrait atteindre 521 millions de personnes en 2035, contre 495 millions au 1er juillet 2008
- sur ces 521 millions, 25,4% seraient âgés d'au moins 65 ans, contre 17% actuellement, et 7,9% de plus de 80 ans.

Après 2015, le taux de mortalité devrait dépasser la natalité, et l'immigration devrait être le seul facteur de croissance de la population européenne.

Enfin, si on en croît les démographes, la population européenne devrait commencer à décliner dès 2035, faute d'immigration suffisante, pour tomber à 505 millions en 2060.

Je souhaite réaffirmer avec la plus grande détermination que ce processus n'est pas une fatalité à condition de mobiliser l'ensemble des leviers permettant de renouveler des générations.

De nombreuses études démontrent qu'il n'est pas de taux de natalité vigoureux sans une politique volontariste de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Un des leviers auxquels nous pensons tous autour de cette table et qui fait l'objet de cette réunion, est la garde d'enfants.

Avec Xavier BERTRAND, je m'emploie à développer une offre de garde diversifiée afin que les familles puissent accéder à un mode de garde adapté pour leurs enfants d'ici à 2012.

Je souhaite que nous ayons un débat riche sur la question de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

L'Europe est un laboratoire qui permet de tester, de confronter les initiatives. Il ne tient qu'à nous d'en faire un véritable atout.

Ainsi, à la suite de l'initiative de la Présidence allemande du 1<sup>er</sup> semestre 2007, qui a constitué l'« Alliance européenne pour les familles » en association avec le Portugal et la Slovénie, je propose d'en renforcer le fonctionnement avec les prochaines équipes présidentielles et de le centrer prioritairement sur les thèmes clefs actuels pour la famille : le droit de garde des enfants et les différents congés liés à la famille : congés parentaux, congé maternité, congé paternité, congé filial. Dans ce cadre, nous soutenons la révision de la directive européenne concernant les congés liés à la famille.

Dans son récent rapport de 2007, l'OCDE a analysé l'efficacité des politiques familiales de garde d'enfants dans ses 30 pays membres. Ce rapport confirme bien que l'amélioration des politiques de garde d'enfants constitue une nécessité pour obtenir un meilleur équilibre entre travail et vie privée. Cette politique familiale contribue efficacement à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'épanouissement des enfants, à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'à freiner la chute de la natalité.

C'est d'ailleurs au Danemark et en Islande que sont appliquées les politiques publiques les plus performantes et les meilleurs aménagements entre vie familiale et vie professionnelle. J'ai évidemment le plaisir de souligner que la France obtient également de bons résultats avec la Finlande, la Norvège et la Suède.

Eurostat a indiqué que pour l'année 2005, parmi les 27 pays européens les plus performants pour la garde des enfants de moins de 3 ans en dehors de la famille :

- ce sont le Danemark et la Suède qui sont les plus performants avec respectivement 73 % et 53 % de taux de garde ;

- Ensuite, vous avez un groupe de pays proches de 40 % avec la Belgique (42 %), les Pays-Bas (40 %) et l'Espagne (39 %) ;

- Enfin, un groupe de pays proches de 30 % avec la France qui est en 6<sup>ème</sup> position avec 32 %, proche du Royaume-Uni avec 30 % ainsi que le Portugal (29 %) et la Finlande (27 %), mais l'Allemagne n'est que 16<sup>ème</sup> et l'Autriche 22<sup>ème</sup>.

A partir de nos échanges sur les questions liées à la démographie, à l'accueil de la petite enfance et à l'implication des entreprises dans la conciliation entre périodes de maternité, d'éducation des enfants et vie professionnelle, nous pouvons tirer des enseignements communs. Et même aller encore plus loin en coopérant plus étroitement.

En effet, nous voyons bien que les défis actuels de la politique familiale peuvent être surmontés, plus efficacement, si nous coopérons plus étroitement à l'échelle européenne.

La coopération crée des synergies puissantes, il faut s'en servir.

Prenons l'exemple des aides à la naissance, en distinguant les prestations en nature et les prestations en espèces. Nous constatons que les pays scandinaves, la Slovénie, la République Tchèque et le Royaume-Uni offrent des aides substantielles à la naissance sous la forme de congés parentaux rémunérés. Les jours de congés totaux parmi ces pays atteignent un nombre entre 196 et 540 jours avec des prestations variant entre 80 % et 100 % du salaire pendant cette période du congé parental.

Actuellement, la France ne rémunère pas les congés parentaux. Aussi, dans le cadre de la révision de la directive de 1992 sur le congé maternité des salariées par la Commission européenne, j'ai demandé à mes services d'étudier les différents scénarios si on applique en France des congés parentaux rémunérés. En effet, il n'y a que le congé maternité d'une durée de 16 semaines en France qui est rémunéré pour les salariés en fonction d'un montant plafonné.

Je mène actuellement en France une politique familiale généreuse et adaptée à notre temps. Avec Xavier Bertrand, nous avons fixé le cap et nous voulons centrer notre politique autour de trois axes :

Le premier : la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. Nous allons mettre en œuvre le droit à la garde d'enfants en accompagnant mieux les parents, en les informant davantage sur l'offre de garde. Nous comptons créer 350.000 places supplémentaires d'ici 2012, notamment en assouplissant les normes d'encadrement chez les assistantes maternelles et dans les structures collectives, en nous appuyant sur les enseignements des pays nordiques.

Le deuxième : l'adaptation du droit par rapport aux réalités des familles doit être plus conforme avec la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit notamment des conditions d'adoption,

Le troisième : la protection des enfants, en particulier sur internet, que nous aborderons également cet après-midi.

La politique familiale doit enfin et surtout offrir aux parents la possibilité de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, la carrière et la parentalité. C'est, aujourd'hui comme demain, la principale préoccupation des familles. C'est aussi la mienne, car mon but est de remettre le travail au centre de notre action.

Ainsi, le travail féminin en Europe a connu un très fort accroissement pendant les dernières décennies. L'enquête Eurostat pour l'année 2004 pour les femmes de 25 à 59 ans indique :

- cette tendance est notamment très prononcée en Irlande où le taux d'emploi féminin est passé de 37 en 1992 à 62 % en 2004 ;

- les pays scandinaves forment un 1<sup>er</sup> groupe, car ils ont le taux d'emploi féminin le plus fort avec 81 % des femmes employées en Suède, 78 % au Danemark et 76 % en Finlande ;

- la France avec 68 % et le Portugal avec 71 % sont placés dans un 2<sup>ème</sup> groupe de pays. La France peut donc considérer qu'elle peut améliorer le taux d'emploi féminin au minimum de 10 points pour atteindre le niveau des pays scandinaves.

- les pays avec les taux les plus bas étaient l'Italie à 52 %, la Grèce à 52 % et l'Espagne à 53 %.

D'ailleurs, des études approfondies sur la condition des mères dans l'Union européenne soulignent à quel point le travail féminin est lié étroitement avec le niveau du taux de fécondité.

Ainsi, Eurostat a fourni une étude portant sur 25 pays européens, pour les années 2003-2004-2005, qui constate des différences importantes concernant le taux d'emploi des femmes qui travaillent, selon qu'elles ont ou n'ont pas des enfants de moins de 6 ans :

- c'est encore le Danemark (*je regrette que les données pour la Suède ne soient pas disponibles*) qui se place dans le groupe le plus performants avec moins de 5% d'écart pour 7 pays : le Portugal, la Slovénie, la Belgique, la Lituanie ainsi que Chypre et la Grèce ;

- ensuite, vous avez un groupe de 4 pays avec des écarts variant de 5% à 10 % : avec l'Italie, le Luxembourg, l'Espagne et les Pays-Bas ;

- la France (*en 12<sup>ème</sup> position avec 10 %*) se situe dans le groupe de 3 pays variant de 10% à 15 % : avec la Pologne et l'Autriche. La moyenne des 25 pays européens se situe d'ailleurs à près de 14 % ;

- enfin, le Royaume-Uni (21% d'écart) et l'Allemagne (26% d'écart) sont respectivement en 19<sup>ème</sup> et en 20<sup>ème</sup> position. Les écarts maxima sont atteints par la République Tchèque (35 % d'écart) et la Hongrie (39 % d'écart).

Les explications de ces écarts peuvent être de différentes natures. Mais le fait essentiel, c'est de créer ou de favoriser un environnement favorable au travail féminin. Les femmes ont le droit, comme les hommes d'avoir une carrière et d'avoir une famille.

Nous voulons accroître l'offre de garde, sous toutes ses formes. Nous voulons des services plus adaptés, plus souples dans leurs horaires, et plus abordables financièrement pour les parents. Nous devons mutualiser nos expériences pour aller tous ensemble encore plus loin. C'est ainsi que l'Europe qu'attendent nos citoyens peut et doit se construire.

Nous pouvons être fiers de nos politiques familiales respectives, car nous œuvrons utilement pour l'avenir de nos pays. Aussi, il nous faut savoir tirer profit des meilleurs enseignements de nos différents modèles pour adapter nos politiques aux évolutions des attentes et des besoins des familles.

C'est cet engagement fort en faveur de la famille, que je continuerai à porter lors de la présidence française de l'Union Européenne, et que je partagerais avec vous tous. Nos travaux vont renforcer les contributions proposées par la Ministre fédérale en charge de la famille, Madame Ursula von der Leyen, durant la présidence européenne de l'Allemagne au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

Enfin, je veux notamment que lors de la prochaine conférence européenne sur l'égalité professionnelle qui se déroulera à Lille, les 13 et 14 novembre prochains, nous puissions à nouveau approfondir la question fondamentale de la conciliation vie familiale / vie professionnelle, mais sous une approche complémentaire. Nous chercherons également à arrêter un certain nombre de mesures et à en concrétiser leur application.

Voilà, il me semblait important de dresser une photographie de nos politiques familiales et de lancer maintenant le débat que je souhaite fructueux et porteur d'idées.